



**AVIS IMPORTANT**  
**VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE RÉSIDENTIELLE**

Madame, Monsieur,

Les membres du service incendie de votre municipalité procéderont, dans les prochaines semaines, à des visites de prévention dans les bâtiments résidentiels de la municipalité afin de s'assurer de la sécurité des résidents.

Ces visites de prévention sont une exigence du *Ministère de la Sécurité civile* et sont prescrites dans le schéma de couverture de risques tous les cinq (5) ans. L'objet de notre visite est de vous dresser un portrait de la sécurité globale de votre résidence face à l'incendie et de vous informer sur les normes réglementaires. Nous serons aussi en mesure de vous faire les recommandations requises pour vous y conformer. De plus, en se familiarisant avec les lieux, les pompiers augmenteront leur efficacité et leur sécurité en cas d'urgence à votre domicile.

Les inspections se feront de **jour et samedi ou sur rendez-vous**, de façon à rejoindre le maximum de résidents. Un accroche portes sera laissé si vous êtes absent et demandant de prendre un rendez-vous.

Nous comptons sur votre collaboration pour accorder à nos pompiers l'accès à votre propriété dans le souci d'améliorer la sécurité de tous.

**«« Ceux qui désire un rendez-vous, vous devez communiquer avec notre (Technicien en prévention incendie) au numéro 450-297-3440 poste 222 ou par courriel [securiteincendie@eastman.quebec](mailto:securiteincendie@eastman.quebec) »»**

*Daniel Lefebvre*

**Directeur du service incendie, TPI.  
Municipalité d'Eastman  
819-212-0721**